



FRATERNITÀ DI COMUNIONE E LIBERAZIONE

associazione di diritto pontificio civilmente riconosciuta

Uffici: Via De Notaris, 50 - 20128 Milano - Tel. 02/66595088 - Fax 02/66594670 - e-mail: clfrat@comunioneliberazione.org

Milan, le 27 novembre 2021

Bien chers amis,

comme nous vous l'annoncions dans le communiqué de samedi dernier, quelques jours après la démission du père Julián Carrón, j'ai été convoqué en tant que vice-président de la Fraternité par le Préfet du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie, pour des communications importantes. L'audience s'est tenue jeudi 25 novembre au siège du Dicastère à Rome, en présence du Cardinal-Préfet Kevin Farrell, du Sous-secrétaire M^{me} Linda Ghisoni, et de M^{me} Isabelle Cassarà.

Après avoir rapporté aujourd'hui les contenus de cet entretien aux membres de la Diaconie de la Fraternité, je vous écris pour partager avec vous tous ce dont le Cardinal Farrell a voulu m'entretenir.

Tout d'abord, le Préfet a confirmé que, selon l'art. 19 des statuts de la Fraternité, en cas de démission du président, le vice-président le remplace de plein droit. Il m'a ensuite demandé d'assumer cette responsabilité et, bien que conscient de mes limites, j'ai accepté.

En conséquence, le Préfet m'a reconnu les pleins pouvoirs de la fonction de président de la Fraternité par intérim, autrement dit jusqu'à ce que se tiennent de nouvelles élections, comme le prévoit le Décret général promulgué le 11 juin 2021 et entré en vigueur à partir du 11 septembre dernier. Cela ne pourra pas se faire moins de douze mois à compter du début de ma mission.

En second lieu, le Préfet a précisé de quelle manière nous devons procéder pour préparer les élections du nouveau président de la Fraternité.

Le premier acte consistera dans l'approbation des nouveaux statuts. Le processus de révision, qui se fera sous la supervision du dicastère lui-même, devra prévoir également des consultations internes à la Fraternité. Le but de ces consultations est de permettre que les nouvelles dispositions reflètent le mieux possible l'originalité de notre charisme, et donc l'identité spécifique de la Fraternité de CL à l'intérieur de l'Église.

Pour poursuivre le travail déjà commencé par la Diaconie centrale ces derniers mois, j'ai donc convenu avec le dicastère de l'institution d'une commission pour les statuts qui soit à la fois légère et suffisamment représentative, afin que le travail puisse avancer de manière efficace. Je ferai connaître dès que possible la composition de cette commission, de sorte que chacun puisse, s'il le désire, apporter sa contribution par l'intermédiaire de ces représentants.

Enfin, le Préfet m'a invité à me prodiguer pour que la vie de la Fraternité soit alimentée et que ses activités ne soient pas suspendues. Il m'a donc confié la grande responsabilité de continuer à garantir à chacun d'entre nous une proposition éducative claire, pour que notre expérience grandisse aussi dans cette phase de transition. Je demanderai dès à présent à d'autres de m'aider dans cette mission si délicate.

